



Communauté  
d'Agglomération  
du Grand Besançon

## **Conseil de Communauté**

### **Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la C.A.G.B. le : 19/05/06	<b>Séance du 12 mai 2006 qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs</b>	Visé par : La Directrice Générale Adjointe des services, Cécile Genty-Guemard
---	--	--

#### **PRESENCES**

- **liste des présents annexée**

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 12 mai 2006 à 18 h 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

##### **↳ R 0.1 : Modification de délégués**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe Mme Anne WY SOCKI comme déléguée suppléante de M. Bernard GAVIGNET,
- désigne Mme Anne WY SOCKI en tant que déléguée titulaire pour représenter la CAGB au sein du SMSCoT

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

#### **Commission n°1 : Finances et personnel**

##### **↳ R 1.1.1 : Acquisition de la propriété UGAP, située dans l'immeuble La City – Siège de la CAGB**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition des biens immobiliers, propriété de l'UGAP, dans l'immeuble La City, pour un montant total de 436 000 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié entérinant cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.1.2 : Convention de partenariat avec les services fiscaux du Doubs et les services déconcentrés du Trésor Public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les services fiscaux du Doubs et les services déconcentrés du Trésor Public, présenté ci-dessous et sur l'autorisation donnée Monsieur le Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.2.1 : Ajustements techniques – procédures de recrutement

I. Transformation d'un poste de catégorie B en catégorie C

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- supprime un grade de rédacteur territorial,
- crée un grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.

II. Recrutement du chargé de publication – journaliste

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.2.2 : Ajustements techniques de la liste des emplois permanents : réussites aux concours

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nomination de ces agents suite à la réussite aux concours et sur la transformation de leur poste.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.2.3 : Contrat d'assurance des risques statutaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le fait que l'établissement charge à nouveau le Centre de Gestion du Doubs de souscrire pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon des contrats d'assurances auprès d'un centre d'assurance agréé selon les conditions définies ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.2.4 : Election du Comité Technique Paritaire (CTP) et du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'organisation et les modalités d'élection définies ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.2.5 : Les nouveaux dispositifs d'emplois aidés et d'accès à la fonction publique territoriale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en oeuvre au sein de la CAGB des nouveaux dispositifs d'emplois aidés et d'accès à la fonction publique territoriale.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°2 : Economie**

↳R 2.1 : Avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de TEMIS INNOVATION

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cet avenant à la convention de DSP pour la gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Temis Innovation,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 2.2 : Zone d'activités économiques du Noret - Modalités de transfert de la zone

MM BAUER et MAILLOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de transfert de la zone d'activités économiques du Noret entre la CAGB et la commune de Mamirolle,
- valide la compensation des investissements réalisés par la commune, pour un montant estimé à 33 605,64 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à l'acquisition des 7ha 18a 13ca à la commune de Mamirolle pour un montant global estimé à 188 977,29 €, frais de transaction inclus,
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à la vente du terrain d'1ha 17a 10ca à la SAIEMB pour un montant de 63 468,20 €,
- engage la procédure de consultation des Conseils Municipaux conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 2.3 : ADIE (Association pour le Droit à L'Initiative Economique) - Modalités de financement 2005

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière de la CAGB aux actions sus-mentionnées pour un montant forfaitaire de 770 € par projet financé par l'ADIE et situé dans le périmètre de la CAGB, soit 6 930 € pour 9 projets,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention cadre portant le montant forfaitaire à 770 € par projet (et ce dans la limite de 7 700 € par an).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 2.4 : DEFI VOILE ENSMM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le sponsoring de cet événement, à hauteur de 3 600 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°3 : Habitat**

### ↳ R 3.1 : Convention de partenariat Association QUALITEL/Société CERQUAL/Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la présente convention de partenariat,
- autorise Monsieur le Président à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 3.2 : Demandes de subvention pour la création de logements locatifs publics et privés

Mme POISSENOT et M. JOSSE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution des subventions à la création de logements publics d'un montant total de 218 244,61 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°4 : Transports et déplacements**

### ↳ R 4.1 : Tarification des titres GINKO 2006-2007

#### Les titres oblitérables classiques

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 1,10 € du ticket unité,
- la tarification à 9,40 € du carnet de ticket 10 voyages,
- la tarification à 3,30 € du ticket Journée,
- la tarification à 7,80 € du ticket groupe,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2006.

#### Les titres oblitérables spécifiques

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 22 € du carnet de 10 tickets tarif réduits « EVOLIS Gare »,
- le maintien des tarifs des titres « EVOLIS Ville »,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2006.

#### L'abonnement « SESAME »

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 32,50 € de l'abonnement « SESAME » Mensuel,
- la tarification à 357 € de l'abonnement « SESAME » Annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2006.

#### L'abonnement « COUPLE »

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 48,90 € de l'abonnement « COUPLE » Mensuel,
- la tarification de l'abonnement « COUPLE » annuel à 538 €,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2006.

#### L'abonnement « FAMILLE »

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 24,50 € de l'abonnement « FAMILLE » Mensuel,
- la tarification à 269 € de l'abonnement « FAMILLE » Annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2006.

#### L'abonnement « OR »

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 22,90 € de l'abonnement « OR » Mensuel,
- la tarification à 252 € de l'abonnement « OR » Annuel,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2006.

#### L'abonnement « CAMPUS »

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 22,90 € de l'abonnement « CAMPUS » Mensuel,
- la tarification à 7,60 € de l'abonnement « CAMPUS » hebdomadaire,
- la tarification à 229 € de l'abonnement « CAMPUS » Annuel,
- la tarification à 22,90 € de l'abonnement CG25, sous réserve d'un accord avec le CG25,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2006.

#### L'abonnement « DIABOLO »

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 7,40 € de l'abonnement « DIABOLO » Mensuel tarif normal,
- la tarification à 4,20 € de l'abonnement « DIABOLO » Mensuel tarif réduit,
- la tarification à 81 € de l'abonnement « DIABOLO » Annuel tarif normal,
- la tarification à 46 € de l'abonnement « DIABOLO » Annuel tarif réduit,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1er septembre 2006.

### Les abonnements « sociaux »

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le maintien de la tarification à 1,50 € de l'abonnement « SESAME » social de base,
- le maintien de la tarification à 9 € de l'abonnement « SESAME » social,
- le maintien de la tarification à 18 € de l'abonnement FNS,
- le maintien de cette tarification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006,

### Les autres abonnements

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 18,80 € de l'abonnement « Heures Creuses »,
- la tarification à 10,40 € de l'abonnement « Grand Ecran »,
- la tarification à 290 € du « Pass'Entreprise » (annuel),
- l'extension de la plage horaire de fonctionnement du « Pass'Entreprise » de 8h30 à 18h30 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006,
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 21

### ↳ R 4.2 : Projet de convention relative à l'utilisation du domaine privé de SUDECO pour le terminus de la ligne I - Autorisation de signature de la convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de réalisation d'une convention entre SUDECO et la CAGB relative à l'occupation du domaine privé de SUDECO pour l'exploitation du terminus de la ligne I,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 4.3 : Projet de convention relative à l'utilisation du domaine privé de Cartannaz pour le terminus de la ligne 64 - Autorisation de signature de la convention

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de réalisation d'une convention entre le collège Cartannaz et la CAGB relative à l'occupation du domaine privé du collège pour l'exploitation du terminus de la ligne 64,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : 117 Pour : Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R 4.4 : Projet d'équipement en caméras embarquées des bus urbains

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet d'équipement en caméras embarquées des bus urbains et sur les modalités de mise en oeuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 107 Contre : 10 Abstention : 2

### ↳ R 4.5 : Plan de financement prévisionnel des premières réalisations d'itinéraires cyclables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel précité,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que les marchés d'études et de travaux à intervenir (maîtrise d'œuvre, gestion...),

- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (ATSR), du Conseil Général du Doubs (CITE) et des communes concernées et à signer les pièces administratives correspondantes,
- autorise l'inscription de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

### **Commission n°5 : Aménagement de l'espace**

#### **↳ R 5.1 : Programmation des projets dans le cadre du fonds « Centres de village »**

MM CONTOZ, BAUER, MAILLOT et CHANAU ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la pré-programmation de l'ensemble des projets identifiés pour 2006,
- l'octroi d'une subvention pour la première tranche du projet de Montfaucon, à hauteur de 25% du reste à charge de la commune, soit 31 924 €,
- l'octroi d'une subvention pour le projet de Mamirolle, à hauteur de 25% du reste à charge de la commune, soit 2 551 €,
- l'octroi d'une subvention pour le projet de La Vèze, à hauteur de 25% du reste à charge de la commune, soit 12 955 €,
- l'octroi d'une subvention pour le projet de Mazerolles-le-Salin, à hauteur de 40% du reste à charge de la commune, soit 37 536 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

#### **↳ R 5.2 : Requalification de l'entrée de Morre - Lancement de l'opération**

M. VALLET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la déclaration d'intérêt communautaire de la requalification de l'entrée de Morre, pour le périmètre identifié page suivante, correspondant aux parcelles AA n°1, AA n°2 et AA n°3,
- le projet de requalification proposé et les modalités de sa mise en oeuvre,
- l'acquisition de la parcelle section AA n°3, lieudit « route de Lausanne », pour un montant estimé de 28 500 € (frais d'actes inclus),
- l'acceptation de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain consenti par délibération de la commune de Morre du 21 octobre 2005, pour les biens cadastrés section AA n°1 et section AA n°2, lieudit « route de Lausanne »,
- l'engagement des travaux de déconstruction de ce premier bien.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

#### **↳ R 5.3 : Projet de requalification de l'entrée d'agglomération à Larnod**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention à hauteur de 20% du projet tel qu'actuellement envisagé, soit 17 852 €, au titre de la « requalification des entrées et itinéraires principaux traversant l'agglomération »,
- le principe de réanalyser le dossier au titre du fonds Centres de village pour les travaux qualitatifs complémentaires qui pourraient être décidés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

#### ↳ R 5.4 : Système d'Informations Géographiques (SIG) - Information

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de l'avancement de la mise en place du SIG d'agglomération et des documents transmis aux communes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

#### ↳ R 5.5 : Audab : programme de travail 2006

MM. FOUSSERET, CHEVAILLER, DILLSCHNEIDER, FELT, STEPOURJINE, TAILLARD ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention triennale 2005-2007 entre la CAGB et l'audab,
- se prononce favorablement sur la proposition de programme de travail 2006 de l'agence.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

### **Commission n°6: Projet et contrat d'agglomération**

#### ↳ R 6.1 : Fonds d'études pré-opérationnelles pour les projets structurants des communes de la CAGB

A/ Création d'une crèche halte-garderie intercommunale du Plateau

MM PIQUARD, DILLSCHNEIDER, AVIS, VALLET, BAUER, MAILLOT, GUYON et Mlle PETITJEAN ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 7 161 € pour la réalisation des études d'esquisse et d'avant-projet s'élevant à 20 460 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

B/ Aménagement du centre bourg de Saône – 2<sup>ème</sup> tranche :

M. GUYON et Mlle PETITJEAN ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 4 406 € pour la réalisation des levés topographiques et des études d'avant-projet s'élevant à 13 558 €.

Le fonds ayant été totalement imputé sur la ligne d'études de fonctionnement de la CAGB (maîtrise d'ouvrage CAGB) il s'agira de procéder à un transfert de crédit total ou partiel vers le chapitre 204 (section d'investissement) lors de la prochaine Décision Modificative votée en juin 2006.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

#### ↳ R 6.2 : Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la programmation 2006 du Contrat CITE et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions ou confirmer les demandes de subventions pour les projets retenus pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- inscrit leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°8 : Politique de la ville**

### **↳ R 8.1 : Demandes de subventions dans le cadre du fonds de soutien aux projets associatifs**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions représentant un montant total de 10 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

### **↳ R 8.2 : Demandes d'indemnisation suite à l'installation de « grands passages » de gens du voyage sur des terrains agricoles privés**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le principe d'une indemnisation des exploitants agricoles sur la base des résultats de l'expertise de la Chambre d'Agriculture.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°9 : Equipements culturels et sportifs**

### **↳ R 9.1 : Fixation des tarifs du CNR pour l'année scolaire 2006-2007**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la tarification relative aux frais de dossiers, aux droits d'écolage, à la location des instruments et à la mise à disposition des locaux, applicable au CNR pour l'année scolaire 2006-2007.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

### **↳ R 9.2 : Attribution de subventions pour des manifestations culturelles et sportives**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

### **↳ R 9.3 : Aménagement du Port Fluvial – Construction du CNR**

A la majorité, le Conseil de Communauté :

- décide de la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon, afin de lancer les consultations nécessaires à l'engagement de ce grand projet d'aménagement du Port Fluvial (assistance à maîtrise d'ouvrage, études préalables),
- autorise Monsieur le Président, ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président par délégation, à signer la convention constitutive du groupement,
- autorise Monsieur le Président, ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président par délégation, à co-signer les marchés d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage contractés dans le cadre du groupement ou toutes pièces administratives s'y rapportant, et à engagé les crédits correspondants inscrits au budget annexe du CNR 2006 (APCP N°06.3) dans la limite de 50 000 €TTC.
- désigne le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, à savoir : M. Gabriel JANNIN, Président de la commission d'appel d'offres (suppléant : M. Jean-Claude ROY).

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 3



## **Commission n°11 : Tourisme**

↳ **R 11.1 : Partenariat 2006 entre la CAGB et l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon**  
M. FOUSSERET et Mme SCHIRRER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon en 2006 et sur le versement de la somme de 50 000 € à l'Office de Tourisme au titre de son action en matière d'accueil et d'information et de promotion de l'offre touristique du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0

↳ **R 11.2 : Journées Européennes du Patrimoine (JEP)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la démarche et les critères d'attribution des subventions pour les journées du patrimoine 2006.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°12 : Gestion des déchets**

↳ **R 12.1 : Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés d'emballage en verre sur le secteur de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la consultation d'un marché à procédure adaptée relatif à la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés d'emballage en verre sur le secteur de Besançon,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ **R 12.2 : Adhésion de la Communauté de Communes du Val St-Vitois (CCVSV) au SYBERT**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion de la CCVSV au SYBERT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## **Questions diverses**

↳ **R 13.1 : Restructuration des locaux du siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'acceptation, après avis de la commission d'appel d'offres, des travaux supplémentaires relatifs au lot n°8 «Revêtements de sols souples».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

## Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents** : **AMAGNEY** : Jean-Pierre FOSTEL - **ARGUEL** : André AVIS - **AUDEUX** : Françoise GALLIOU - **AUXON – DESSOUS** : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 5.2) - **AUXON-DESSUS** : Serge RUTKOWSKI - **AVANNE-AVENEY** : Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD - **BESANÇON** : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, T. BENNETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 5.2), Pascal BONNET (à partir du rapport 4.1), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE (jusqu'au rapport 5.2), Françoise BRANGET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 4.4), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER (jusqu'au rapport 5.3), Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Michel JOSSE, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.5), Bruno MEDJALDI (à partir du rapport 1.2.4), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 4.4), Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Michel ROIGNOT (jusqu'au rapport 5.5), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 2.3), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 9.2), Corinne TISSIER - **BEURE** : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) - **BOUSSIERES** : Bertrand ASTRIC, Michel POULET - **BUSY** : Philippe SIMONIN - **CHALEZEULE** : Raymond REYLE - **CHAMPAGNEY** : Claude VOIDEY - **CHAMPVANS LES MOULINS** : Jean-Marie ROTH - **CHATILLON LE DUC** : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX - **CHAUCENNE** : Bernard VOUGNON - **CHAUDEFONTAINE** : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - **CHEMAUDIN** : Gilbert GAVIGNET - **DANNEMARIE-SUR-CRETE** : Jean-Pierre PROST - **ECOLE-VALENTIN** : André BAVEREL, Yves GUYEN – **FONTAIN** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **FRANOIS** : Claude PREIONI, Françoise GILLET – **LA CHEVILLOTTE** : Jean PIQUARD - **LA VEZE** : Philippe CHANAU - **MAMIROLLE** : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT – **MARCHAUX** : Bernard BECOULET - **MAZEROLLES LE SALIN** : Daniel PARIS – **MISEREY-SALINES** : Marcel FELT, Denis JOLY - **MONTFAUCON** : Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 5.2) – **MONTFERRAND LE CHATEAU** : Pascal DUCHEZEAU - **MORRE** : Gérard VALLET – **NANCRAI** : Jean SANCEY RICHARD (suppléant de Jean-Pierre MARTIN), Daniel ROLET – **NOIRONTE** : Bernard MADOUX - **NOVILLARS** : Bernard BOURDAIS - **OSSELLE** : Jacques MENIGOZ - **PELOUSEY** : Annick CHARPY - **PIREY** : Robert STEPOURJINE - **POUILLEY-LES-VIGNES** : Albert DEPIERRE, Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET) - **PUGEY** : Marie-Noëlle CAMBIER (à partir du rapport 2.1) - **RANCENAY** : Michel LETHIER (à partir du rapport 4.1) – **ROCHE LEZ BEAUPRE** : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - **ROUTELLE** : Claude SIMONIN - **SAONE** : Bernard GUYON (jusqu'au rapport 4.4), Christelle PETITJEAN - **SERRE-LES-SAPINS** : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU – **TALLENAY** : Jean-Yves PRALON – **THISE** : Jacques SIFFERLIN - **TORPES** : Denis JACQUIN - **VAIRE ARCIER** : Patrick RACINE - **VAUX LES PRES** : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.4)

**Etaient absents** : - **AUXON-DESSUS** : Michel BITTARD - **BESANÇON** : Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Frédérique MOZER, Catherine PUGET, J-P RENOUD-GRAPPIN, Nicole WEINMAN - **BRAILLANS** : Alain BLESSEMAILLE – **CHALEZE** : Josseline SEITZ - **CHAMPOUX** : Bernadette PERRIN - **CHEMAUDIN** : Jean-Yves RENOU - **DANNEMARIE-SUR-CRETE** : Gérard GALLIOT - **DELUZ** : Yves TARDIEU - **GENNES** : Gabriel JANNIN – **GRANDFONTAINE** : Jean JOURDAIN, Richard SALA - **LARNOD** : Martine BERGIER - **LE GRATTERIS** : Nicole JANNIN - **MONTFAUCON** : Jean-Marie VERNET – **MONTFERRAND LE CHATEAU** : Marcel COTTINY - **MORRE** : Jean-Michel CAYUELA - **NOVILLARS** : Raymonde BOURLON - **PELOUSEY** : Jacques TERVEL - **PIREY** : Claude BARTHOD-MALAT – **THISE** : Claude BULLY - **THORAISE** : Jean-Paul MICHAUD - **VAIRE LE PETIT** : Jean-François THIEBAUD – **VORGES LES PINS** : Charles BATISTE

**Secrétaire de séance** : Abdel GHEZALI

### **Procurations de vote** :

**Mandants** : M. Bittard, P. Bourque (à partir du rapport 5.3), M. Bultot, A. Chauvet, M-M Dufay, E. Dumont, P. Guinchard, S. Jeannin, L. Laborie, B. Lambert, S. Maire, F. Mozer, J. Seitz, J-Y Renou, Y. Tardieu, J. Jourdain, M. Cottiny, J-M Cayuela, R. Bourlon, C. Barthod-Malat, B. Guyon (à partir du rapport 4.5)

**Mandataires** : S. Rutkowski, D. Gendraud (à partir du rapport 5.3), M-O Crabbe-Diawara, C. Tissier, D. Baud, P. Bontemps, J-L Fousseret, D. Poissenot, F. Branget, J. Rosselot, E. Alauzet, B. Cypriani, G. Baulieu, G. Gavignet, J. Schirrer, C. Prèioni, P. Duchezau, G. Vallet, B. Bourdais, R. Stepourjine, J-C Chevailler (à partir du rapport 4.5)